

LA CHRONIQUE PRÉVOYANCE

D'ALEXANDRE GENET
PLANIFICATEUR FINANCIER
CHEZ BORDIER & CIE NYON



Composer avec les intérêts

Si vous êtes patient et que vous placez correctement votre épargne, vous bénéficierez d'un avantage de taille: les intérêts composés. Il paraît qu'Albert Einstein les décrivait comme la huitième merveille du monde. De manière simplifiée, l'intérêt est la commission due pour l'emprunt d'argent. Des intérêts s'appliquent lorsque vous contractez un crédit. Ce principe est également valable dans le cadre de l'épargne: vous confiez un montant à la banque et elle vous verse des intérêts.

Comme leur nom l'indique, les intérêts composés sont les intérêts dégagés sur les intérêts. Il y a intérêts composés chaque fois que des intérêts ou des revenus de placements (coupons et dividendes par exemple) sont versés et réinvestis. Ils n'ont que peu d'impact sur un compte d'épargne classique. Si le taux d'intérêt annuel moyen n'est que de 0,50% par exemple, ce dernier n'entraîne guère d'augmentation de la fortune à long terme. D'autres véhicules d'investissement offrent heureusement un rendement annuel moyen plus élevé, et permettent aux intérêts composés de déployer de réels effets.

Comme les intérêts composés ne déploient toute leur puissance qu'après un certain temps, il est judicieux de commencer à investir le plus tôt possible. La patience est une vertu et en termes d'investissement, le temps est votre allié. Cela est particulièrement frappant dans le cadre de la prévoyance professionnelle. En commençant à cotiser dans le deuxième pilier dès l'âge de 25 ans, on dispose d'un horizon d'investissement de 40 ans si l'on travaille jusqu'à l'âge de référence (65 ans).

Il est difficile de visualiser l'écart de capitalisation qu'il existe sur de l'épargne rémunérée chaque année en moyenne à 2% ou à 3% (par exemple), pendant 30 ou 40 ans de cotisations non linéaires. On pourrait penser, à tort, qu'un écart d'un point de pourcentage engendre une variation de capital mineure à terme. Si le taux d'intérêt moyen versé par la caisse de pension est bas (1,25% par an par exemple, soit le taux d'intérêt minimum LPP actuel), l'effet des intérêts composés est contenu. A l'inverse, si le taux d'intérêt annuel moyen est supérieur (3,75% par an, par exemple) les intérêts peuvent représenter une part prépondérante du capital final.

Prenons l'exemple théorique de l'affilié d'une caisse de pensions qui bénéficierait pendant 40 ans de 1000 francs par mois (en fin de mois) de bonification d'épargne retraite (part employé et part employeur). Si le taux d'intérêt annuel moyen est de 1,25%, l'avoir de retraite final se monte à environ 621 000 francs, dont environ 141 000 francs d'intérêts, soit moins d'un quart de 621 000 francs.

Si le taux d'intérêt annuel moyen est de 3,75% sur 40 ans, soit seulement 2,5 points de pourcentage en plus, le capital final se monte à environ 1 093 000 francs (soit +76% par rapport à 621 000 francs) et les intérêts représentent à eux seuls plus de la moitié du capital final.

D'où l'intérêt de vous intéresser à la rémunération de votre épargne.

Bordier & Cie, banquiers privés depuis 1844